



AVIS DE COURSE
Coupe National Hobie Cat
CN Berrois
Grade 4 HC 16 et grade 5A (HC14 et INC)
23 24 25 mai 2026

Plage des Merveilles alias Champigny Beach near the Berre Lagoon
BERRE L'ETANG

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs A utiliser en cas de besoin.

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

1.1 La compétition est régie par

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

1.4 - Les règles de classe HOBIE CAT de chaque série et les règles de jauge concernées

1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du lundi 18 mai 2026 sur le groupe WhatsApp (Annexe 1) https://chat.whatsapp.com/Fz4s6VRo4WD0gJVwmOslFc?mode=gi_t
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront également disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://cnberrois.fr/2026/01/22/national-hobie-cat-2026/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable au CN berrois.
- 3.2 [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la marque Hobie Cat.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1
- a. Pour chaque concurrent, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- d. Les coureurs doivent (au plus tard le jour de la confirmation des inscriptions), justifier de l'adhésion à l'AHFC pour l'année en cours.
- e. Pour les coureurs étrangers, le jour de la confirmation d'inscriptions, il leur faudra présenter le timbre de classe du pays.
- 4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.payasso.fr/cnberrois/boutique>
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées avec une majoration tarifaire voir 5.1

5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 13 mai 2026 inclus	Droits après le 13 mai 2026
Equipage double masculin (le barreur a 21 ans ou plus)	120€	150€
Equipage double jeune (barreur < 21 ans) ou féminin ou mixte	100€	130€
Solitaire	70€	100€
Minime (le barreur est né entre 2012 et 2014)	90€	120€

Est inclus le repas coureur du samedi soir
Les inscriptions fermeront le **samedi 23 mai 2026 à 10h**.

5.2 Repas optionnels :

A commander au moment de l'inscription en ligne, **et au plus tard le mardi 19 mai 2026**.

- Repas du samedi soir pour les accompagnateurs : 20€/pers
- Panier repas du midi (pour les coureurs comme pour les accompagnateurs) le dimanche et/ou le lundi : 6€ / jour / personne

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
22 mai 2026	16h00	18h00
23 mai 2026	09h00	12h00

8.2 Contrôles de l'équipement et jauge, pesée des équipages :

Date	De	À
22 mai 2026	16h00	18h00
23 mai 2026	09h00	12h00

8.3 Jours de course :

Date	Toutes les classes
Samedi 23 mai 2026	Courses
Dimanche 24 mai 2026	Courses
Lundi 25 mai 2026	Courses

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum sur la régata
Intersérie HC (INC)	6	18
Hobie Cat 16 (sans spi)	6	18
Hobie Cat 14	6	18

8.5 Signal d'avertissement

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 23 mai 2026	14h00
Dimanche 24 mai 2026	10h00
Lundi 25 mai 2026	10h00

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT ET PESÉE DES EQUIPAGES

9.2 [DP] Les bateaux de la classe Hobie Cat 16 uniquement doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement comme indiqué au paragraphe 8.2. Un bateau de la classe Hobie Cat 16 ne satisfaisant pas aux règles de jauge pourra, à la discrétion du jugeur, être reclassé dans la classe Intersérie HC (INC), où il courra avec le rating Hobie Cat 16.

9.3 Les bateaux de la classe Hobie Cat 16 uniquement peuvent être contrôlés à tout moment. Pas de réclamation possible pour le matériel des autres classes.

9.4 L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré :

- GV
- Foc
- Coques

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

9.6 Pour les bateaux de la classe Hobie Cat 16 uniquement, le poids des équipages sera contrôlé conformément aux règles de classe applicables, afin de vérifier que le poids total de l'équipage est supérieur ou égal au minimum prescrit par ces dernières. Les équipages dont le poids total est inférieur à ce minimum devront embarquer un lest solide et sec afin d'atteindre le poids requis, dans les conditions prévues par les règles de classe. Il appartient aux coureurs de se munir de ce lest ; aucun lest ne sera fourni par l'autorité organisatrice.

11 LIEU

11.1 L'Annexe 2 fournit le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe 3 indique l'emplacement des zones de course et les zones de hauts-fonds.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type banane avec bouée de dégagement ou trapèze ou raid.

À la discrétion de l'autorité organisatrice, un challenge « freestyle » pourra être organisée pour une ou plusieurs classes. La/les figures imposée(s) pourront être l'une ou plusieurs des suivantes sur un parcours défini :

- Navigation sur une seule coque ;
- (Sauf pour la classe Hobie Cat 14) navigation avec l'équipier au trapèze, sans qu'aucune autre partie du corps que les mains ne soit en contact avec une quelconque partie du bateau ;
- Navigation safrans relevés ;
- Slalom en marche arrière ;
- Navigation avec palan de grand-voile déconnecté.

La réussite ou l'échec des figures imposées donnera lieu à l'application d'un bonus ou d'une pénalité au classement de la course suivante, selon les modalités définies dans les IC.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 3.courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand de 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

b) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de

la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Hobie Cat 16 (sans spi) : les 3 premiers
- Hobie Cat 14 : les 3 premiers
- Chaque série ayant un nombre suffisant de coureurs pouvant constituer une série (10 bateaux) : les 3 premiers
- Des prix spéciaux pourront être distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le CN BERROIS

- Email : bureau@cnberrois.fr
- Site internet : <https://www.cnberrois.fr>

Suggestions d'hébergement :

- **Le Clos de la Verdière** : <https://closlaverdiere.fr/>
- **Camping Nostradamus (code promo HOBIE2026)** : <https://www.camping-nostradamus.com/>

Convivialité :

- Samedi 23 mai : Pot offert par l'AFHC
- Samedi 23 mai soir : Repas coureur offert, ouvert aux accompagnateurs sur réservation (Tarifs : 20€/pers)
- Dimanche 24 mai soir : Pot offert par le Club suivi par un concert.
- Lundi 25 mai : Remise des prix au club à partir de 17h00.

ANNEXE
Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028
Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(* FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(* FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(* FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(* FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk.

(* shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(* FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

ANNEXE 1 : Groupe WhatsApp



National Hobbie Cat 2026

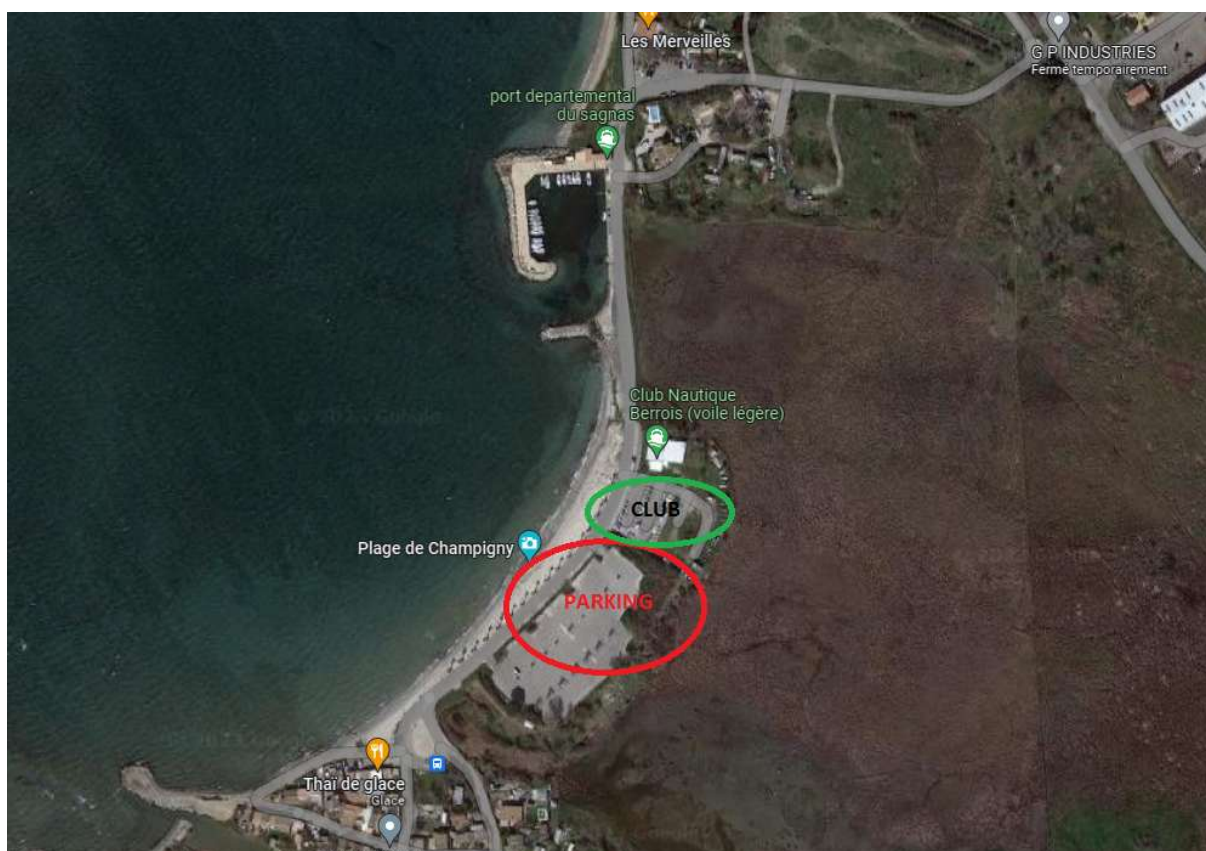
Groupe WhatsApp



Scannez ce code QR avec la caméra de
WhatsApp pour rejoindre ce groupe.

ANNEXE 2 : LIEU DE LA REGATE

Immense parking a coté du club (en rouge)



ANNEXE 3 : ZONES DE COURSE ET ZONES DE HAUTS-FONDS

